



Partenaire officiel de la Commission tennis

EDITION 2011

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT
INTERCLUBS OPEN DE TENNIS
HANDISPORT
- ELIMINATOIRES -



Direction Sportive
E-mail : tennis@handisport.org



Edition 2011

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT
INTERCLUBS OPEN DE TENNIS
HANDISPORT
- ELIMINATOIRES -

1-0 REGLEMENTS GENERAUX

SURFACES DE JEU
REGLES DU JEU

2-0 ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

ELIMINATOIRES NATIONAUX
ELIMINATOIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE
QUALIFICATIONS

3-0 CALENDRIER

MODIFICATION DU CALENDRIER

4-0 COMPOSITION DES EQUIPES / INSCRIPTIONS

DROITS D'ENGAGEMENT
INSCRIPTIONS
COMPOSITION DES EQUIPES
REGROUPEMENT DE JOUEURS DE CLUBS DIFFERENTS
PARTICIPATION DU JOUEUR N°1 D'UNE EQUIPE OU DU CLUB
PARTICIPATION DES JOUEURS ETRANGERS

5-0 FORFAITS

FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE ELIMINATOIRE
FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE DE BARRAGE
FORFAIT GENERAL

6-0 AMENDES

REGLEMENT DES AMENDES

7-0 ORGNISATION DES RENCONTRES

DIVISION 1
DIVISION 2

8-0 DEROULEMENT DES RENCONTRES

DISPOSITION CONCERNANT LE DOUBLE

9-0 DEROULEMENT DES MATCHES

MATCHS DE SIMPLE
MATCHS DE DOUBLE.

10-0 RESULTATS DES RENCONTRES

11-0 LITIGES

Annexe : Rapport point/classement

REGLEMENT DES ELIMINATOIRES DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS de TENNIS HANDISPORT

1- 0 REGLEMENT GENERAUX.

1-1 Le Championnat par équipe de tennis en fauteuil roulant est ouvert à tout licencié Handisport et de la Fédération Française de Tennis (FFT) (*) à condition qu'il soit titulaire d'une licence compétition visée par un médecin. (voir aussi article 4.5. concernant les conditions de participation des joueurs étrangers)

(*) Les joueurs étrangers n'ont pas obligation de posséder une licence FFT.

1-2 SURFACES DE JEU :

Les matchs s'effectueront uniquement sur des terrains et surfaces homologuées par la FFT (pour information, les surfaces les plus adaptées à la pratique en fauteuil roulant sont les résines et les bétons poreux, mais il est possible de jouer sur toute surface).

Ces courts auront un recul minimum de 5,65 m au fond et de 3,25 m sur les côtés avec une tolérance de 0,50 m tant au fond que sur les côtés.

1-3 REGLES DU JEU :

Pour tous les matchs les règles du jeu éditées par la Fédération Française de Tennis avec les adaptations concernant le jeu pratiqué en fauteuil roulant entrent en vigueur.

Les règles du jeu en fauteuil roulant sont éditées en annexe du Mémo FFT intitulé "Les Règles du Tennis".

Le code de conduite en vigueur est édité par la Fédération Française de Tennis.

Le juge-arbitre de la rencontre aura le devoir de les faire respecter.

2- 0 ORGANISATION DU CHAMPIONNAT.

2-1: Éliminatoires Nationaux

À l'issue des inscriptions de toutes les équipes les 4 premières équipes selon le classement fédéral **des 2 premiers joueurs de chaque équipe*** seront automatiquement sélectionnées.

Les 8 équipes suivantes* seront retenues pour la phase éliminatoire et réparties en 2 poules nationales de 4 équipes.

(Voir en annexe le document Rapport Points/classement).

* Notes :

- Si deux équipes se retrouvent à égalité de points pour la 4^e place et si un des deux clubs concernés dispose déjà d'une équipe présélectionnée, cette équipe sera placée en 5^e position et disputera les éliminatoires.

- Si deux équipes se retrouvent à égalité de points pour la 12^e place et si un des deux clubs concerné disposent déjà d'une équipe en Elimatoire Nationale ou présélectionnée l'équipe sera automatiquement positionnée pour les éliminatoires en Nationale 2.

Pour les autres situations, il sera effectué un tirage au sort.

- Si deux équipes du même club sont retenues pour les éliminatoires, chaque équipe sera positionnée dans une poule différente.

a) Formation des poules :

Les équipes seront réparties dans les 2 poules (Poule A et Poule B) de la manière suivante :

- La première équipe sera positionnée dans la Poule A, la deuxième dans la Poule B puis :

- Les six équipes suivantes seront réparties dans les 2 poules selon un tirage au sort par paire, l'équipe tirée en premier étant positionnée dans la Poule A et l'autre dans la Poule B.

2-2 : Éliminatoires par Zone géographique

En fonction de toutes les équipes restantes, il sera constitué de 4 à 6 Zones géographiques (inter) régionales.

a) Le nombre de Zones et les équipes constituant chaque Zone sera décidé chaque année en fonction des clubs inscrits.

b) Des inter-zones ainsi que des rencontres de barrage seront organisés si nécessaire, afin de déterminer les équipes qualifiées pour la phase finale.

Après examen du niveau d'ensemble et du nombre total des équipes par Zone, la Direction Sportive (D.S.) décidera du nombre de clubs qualifiés en phase finale pour chaque zone.

2-3 Qualifications.

Les 2 premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour la phase finale du Championnat de France Interclubs de Nationale 1, soit huit (8) équipes au total.

Le meilleur troisième des deux poules de qualification sera qualifié pour la phase finale du Championnat de France Interclubs de Nationale 2

5 équipes* seront issues des qualifications par Zone pour rejoindre l'équipe issue des qualifications Nationale. Six (6) équipes au total seront qualifiées pour le Championnat de France Interclubs de la Nationale 2.

* La Commission tennis se réserve le droit d'ajuster le nombre de qualifiés pour la Nationale 2 dans l'intérêt du championnat.

3-0 / CALENDRIER.

3-1 Éliminatoires Nationale 1/Nationale 2 :

La date du déroulement des éliminatoires sera arrêtée par la D.S.

Pour 2011, les éliminatoires se dérouleront du 04 au 06 mars.

Nationale 2: Après concertation avec les équipes engagées par le Correspondant régional chargé de la gestion du championnat à l'intérieur de sa région. Si un inter-zone devait être constitué, les responsables des Zones concernés devront se concerter pour l'établissement du calendrier. **Au plus tard, toutes les rencontres devront avoir été effectuées pour le week-end précédant les éliminatoires de Nationale 1, soit pour le 20 février 2011.**

Le calendrier sera expédié aux clubs par le(s) Correspondant(s) Régional(s) et à la D.S. pour information.

Modification du calendrier : (concerne le déroulement des rencontres Cf. article 7-2a)

Officiellement, les rencontres devront se dérouler aux dates du calendrier transmises par le(s) Correspondant(s) Régional(s) et en cas de litige seules ces dates seront prises en compte.

Néanmoins d'un commun accord entre deux clubs, pour des raisons de convenances personnelles ou techniques une rencontre peut être différée.

Dans tous les cas les capitaines des deux équipes concernées devront en informer le(s) Responsable(s) de Zone(s).

ATTENTION : Si Il est possible de modifier une date de rencontre entre deux clubs, il est en revanche obligatoire, pour les clubs possédant plusieurs équipes, que leur(s) première(s) rencontre(s) soit(ent) celle(s) les opposant entre elles.

Le non respect de cet article entraînera automatiquement l'annulation des rencontres opposants les équipes d'un même club entre elles. Elles ne seront donc pas prises en considération pour le décompte final du classement dans la zone considérée.

4-0 COMPOSITION DES EQUIPES / INSCRIPTIONS.

4-1 Droits d'engagement des équipes.

Chaque équipe devra régler un droit d'entrée pour participer aux éliminatoires. Celui-ci sera fixé chaque année par la Commission Tennis.

4-2 Inscription :

Chaque club peut inscrire 1 ou plusieurs équipes selon les critères suivants :

- 1) Pour une seule équipe : 2 joueurs au minimum doivent être inscrits.
- 2) Pour plusieurs équipes :
 - a) Pour l'inscription de deux équipes, 5 joueurs au minimum devront être inscrits.
 - b) Pour l'inscription de trois équipes, 8 joueurs au minimum devront être inscrits.
 - c) Lors de l'inscription de 2 ou 3 équipes, chaque responsable de club après avoir mentionné le nombre d'équipes inscrites devra indiquer **le nombre de joueurs pour chaque équipe** ** (très important) et établir la liste des joueurs participants à ces championnats en fonction du classement fédéral en cours.

A l'issue de la sortie du nouveau classement fédéral et en fonction de l'article 4.3 (composition des équipes) la D.S. positionnera les joueurs dans les équipes hiérarchiquement, en fonction de leur nouveau classement et du nombre de joueurs spécifiés sur le bulletin d'inscription pour chaque équipe.

Ce seront ces compositions qui seront pris en compte pour établir la hiérarchie des équipes et les positionner en première ou en seconde division

**** Attention si le club décide d'inscrire 3 joueurs en équipe 1 et les 2 suivants en équipe 2, il ne sera pas possible au joueur N°3 de "descendre" en équipe 2. (voir article 4.4).**

4-3 Regroupement de joueurs de clubs différents:

4-3a Condition de regroupement

Il peut être autorisé par la Commission Tennis pour des joueurs de clubs différents d'une même région ou d'une région différente de se regrouper pour constituer une équipe sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mutation.

Ceci dans le but :

- De renforcer un club qui manquerait d'effectif
- De permettre à des joueurs isolés de se regrouper pour former une équipe
- De constituer une équipe forte grâce à un regroupement de joueurs d'un classement de 2^e ou 1^e série seuls à ce niveau de classement au sein de leur club
- De faciliter la participation d'un joueur au championnat interclubs licencié dans une région mais résidant dans une autre région.
- De permettre à un joueur de participer aux championnats sans quitter sa région de licence.

- De permettre à des joueurs d'une région différente mais dont les clubs concernés sont peu distants de se regrouper.

Peuvent être aussi pris en considération dans l'intérêt du championnat :

- La constitution d'une équipe forte qui renforcerait l'homogénéité du championnat.

- La constitution d'équipe qui renforcerait le niveau du championnat.

Les responsables des joueurs concernés devront se déterminer pour choisir le club qui sera représenté.

La demande de regroupement (Cf. formulaire d'inscription) sera à remplir par le club qui sera représenté au cours du championnat. Dès réception d'une inscription avec une demande de regroupement, il pourra être demandé par la Commission tennis un complément d'information pour examen.

Toutes les demandes seront examinées cas par cas pour validation au cours de la réunion de bureau de la Commission Tennis de fin d'année.

4-4 : COMPOSITION DES EQUIPES :

Principe :

Un joueur d'une équipe ne pourra disposer, en simple comme en double, d'un meilleur classement que celui du joueur le moins bien classé de l'équipe immédiatement supérieure.

Par conséquent : Les joueurs N°1 & N°2 du club joueront uniquement en équipe première. (Sauf si le joueur N°2 et N°3 du club présentent le même classement, dans ce cas la stratégie des capitaines d'équipes pourra amener à faire évoluer l'un ou l'autre de ces deux joueurs en équipe I ou II.)

En revanche, le joueur numéro 3 d'un club, si il est inscrit en équipe 2, peut être amené à jouer en équipe 1 comme joueur numéro 2 en simple, ou comme joueur de double (cas de blessure du numéro 2 de l'équipe 1), et / ou en numéro 1* de l'équipe 2.

1* : Voir aussi article 4.4 (Participation du joueur N°1 d'une équipe)

Exemple : Un club dispose des joueurs suivants pour l'inscription de 2 équipes:

Équipe 1 : Nombre de joueurs : 2

Joueurs inscrits

1/ joueur A : 0/8

2/ joueur B : 2/8

Équipe 2 : Nombre de joueurs : 3

Joueurs inscrits

3/ joueur C : 4/8

4/ joueur D : 15/7

5/ joueur E : 30/8

La première équipe est retenue en Nationale 1 et la seconde en Nationale 2:

Lors des rencontres éliminatoires de la Nationale 1/2, le club aura la possibilité de faire évoluer son joueur N°3 (classé à 4/8) en équipe 1 (En cas de blessure) puis lors des rencontres de la Nationale 2 de le faire évoluer comme N°1 de son équipe 2

Nb : En cas de blessures des joueurs classés à 2/8 et 4/8 le joueur classé à 15/7 (afin d'éviter un forfait) pourra être amené à évoluer en équipe 1.

4-5 : PARTICIPATION DU JOUEUR N°1 D'UNE EQUIPE OU D'UN CLUB.

Le joueur N° 1 d'un club ou d'une équipe en phase éliminatoire de Nationale 1/2 ou Nationale 2 aura pour obligation de jouer un minimum (*) de rencontres.

Dans le cas où les deux premiers joueurs d'une équipe présenterait le même classement, celui qui jouera la première rencontre en position de N°1 devra garder cette position pendant toute la durée des éliminatoires et des rencontres de barrage (s'il y a lieu en Nationale 2). C'est sur ce joueur que s'appliquera toute réglementation concernant le joueur numéro 1 d'une équipe. Cette disposition ne s'applique que pour les épreuves qualificatives au championnat de France.

(*) Le minimum de rencontre à jouer est fixé par rapport au nombre total de rencontres à effectuer, à savoir :

Pour 3 rencontres : Il devra en jouer au moins 2

Pour 4 rencontres : Il devra en jouer au moins 3

Pour 5 rencontres : Il devra en jouer au moins 3

Pour 6 rencontres : Il devra en jouer au moins 4

Pour 7 rencontres : Il devra en jouer au moins 4

Ces rencontres pourront être jouées en simple ou en double.

Par ailleurs il aura également l'obligation de jouer les matchs de simple lors des rencontres de barrage ainsi que la phase finale, si l'équipe dans laquelle il est inscrit était qualifiée pour ces phases de jeux.

Tout club ne respectant pas cette réglementation se verra infligé une amende de 150 €.

4-6 : PARTICIPATION DES JOUEURS ETRANGERS

L'inscription des joueurs étrangers aux éliminatoires est autorisée, à condition que le joueur soit licencié dans le club sous lequel il désire jouer **depuis plus de 6 mois à la date de son premier match dans les épreuves qualificatives**. Il n'est pas autorisé d'inscrire plus d'un (1) joueur étranger par équipe.

** Attention, dans le cas de l'inscription de 2 joueurs étrangers dans 2 équipes différentes de veiller à ce que le classement fédéral du 2^e joueur étranger ne soit pas supérieur au classement fédéral du joueur N°2 de l'Equipe 1.*

Le non respect de cet article entraînera l'annulation de l'inscription du 2^e joueur étranger.

5-0 : FORFAITS.

Tous les forfaits seront transmis à la D.S. pour complément d'information puis examinés par le Comité Directeur de la Commission Tennis pour suite à donner.

5-1 : a) FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE ELIMINATOIRE :

En cas de forfait non justifié et s'il est jugé qu'une équipe n'a pas fait tout son possible pour respecter son engagement et jouer une rencontre éliminatoire, celle-ci sera passible d'une amende de 150 € auprès de la Commission Tennis.

Si le club devant faire forfait devait réceptionner la rencontre (Nationale 2), toute situation de forfait devra être formulée à l'équipe adverse (avec copie au Responsable de Zone) au moins 8 jours avant la date prévue. Dans le cas contraire tous les frais engagés par l'équipe adverse (réservation d'hôtel, de billets, etc...) devront être intégralement remboursés à l'équipe adverse.

b) FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE de BARRAGE :

Tout forfait pour une rencontre de barrage sera passible d'une amende de 450 €, auprès de la Commission Tennis.

c) FORFAIT GENERAL

En cas de forfait général, une équipe sera passible d'une amende de 450 €

Si, une équipe déclare forfait général pour le reste des rencontres après n'en avoir joué qu'une seule, le résultat de cette rencontre sera annulé.

Dans tous les cas, les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Par ailleurs, il sera demandé à l'équipe ayant fait forfait général une caution de 450 € en cas de réinscription pour la saison suivante. Cette caution sera rendue à la fin des rencontres éliminatoires si, l'équipe sous caution, a régulièrement participé à celles-ci.

d) Dans le cas de forfait justifié, il est nécessaire de produire toutes les pièces justificatives (certificat médical en cas de blessures ou maladie...) et avertir au plus tôt le Correspondant Régional concernée et/ou la D.S. par téléphone et par courrier.

6-0 : AMENDES.

6-1 : REGLEMENT DES AMENDES :

Les amendes seront à régler sans délai. Le non paiement d'une amende, quelle qu'elle soit, entraînera la suspension de l'équipe et des joueurs qui la composent pour toute compétition interclubs ou individuelle jusqu'au recouvrement de l'amende.

Par ailleurs, le club étant responsable de ses licenciés, ne pourra réinscrire d'équipes l'année suivante tant que la ou les amendes concernant la ou les équipes incriminées ne seront pas recouvrées.

Si les joueurs d'une équipe sanctionnée d'une amende venaient à changer de club l'année suivante et que l'amende les concernant n'ait toujours pas été recouvrée, ils resteront sous le coup de la suspension.

7-0 ORGANISATION DES RENCONTRES.

7-1 : Éliminatoires Nationale 1/2:

7-1a : Durée des éliminatoires : Les éliminatoires se dérouleront sur 3 jours consécutifs (vendredi, samedi, dimanche) à raison d'une rencontre par jour.

7-1b : Lieu des éliminatoires : Les éliminatoires se dérouleront dans l'un des clubs de chaque poule constituée qui se sera porté candidat pour les accueillir.

7-1c : Club d'accueil : Tous les clubs le désirant peuvent se porter candidat pour organiser les rencontres éliminatoires de la poule où ils sont concurrents. Dans le cas où une poule disposerait de plusieurs clubs d'accueil, conformes aux conditions optimales d'organisation, le club choisi sera celui qui offre les meilleures prestations d'accueil, en cas de conditions similaires il sera procédé à un tirage au sort pour décider du club désigné pour organiser ces rencontres.

7-1d : Condition d'organisation : Pour se porter candidat, un club doit pouvoir disposer de au moins 2 courts couverts disponibles de 9h00 à 18h00 et d'un juge-arbitre.

7-1e : Fourniture des balles : Le club d'accueil devra fournir 1 boîte de balles neuves pour les simples, les mêmes balles seront ensuite utilisées pour le double.

7-1f : Eau : Le club d'accueil devra fournir l'eau pour les rencontres.

7-1g : Hébergement, repas et déplacements : Ils sont à la charge des clubs qui se déplacent.

Les clubs d'accueil devront proposer 1 ou 2 hôtels au choix ainsi que les coordonnées et plan d'accès aux hôtels concernés + les indications d'accès au club d'accueil.

7-1h : Accueil des équipes : Pour les équipes qui se déplacent en avion ou en train, un transport devra être mis en place entre l'aéroport ou la gare et le lieu d'hébergement, et entre celui-ci et les courts.

7-1j : Le juge-arbitre prévoira d'apporter un carnet de feuilles de matches * pour l'enregistrement des rencontres, et établira un planning pour déterminer pour chaque rencontre l'équipe en position de recevoir la rencontre.

* Les carnets de feuilles de matches sont disponibles auprès de la Commission Tennis.

7-2 Nationale 2:

L'organisation des rencontres éliminatoires et la constitution du nombre de poules (si plus de 5 équipes) sont à l'initiative du (des) correspondant(s) de(s) Région(s) concerné(s) en concertation avec les équipes engagées.

2 situations sont envisageables :

7-2a Les rencontres d'une même la poule se déroulent séparément entre chaque club qui alterne chaque année la réception. Sauf accord des deux capitaines la rencontre se déroule dans le club le premier cité sur le calendrier. Dans cette situation, c'est le capitaine du club qui reçoit qui devra prendre contact avec l'équipe qui se déplace au moins 8 jours avant la date prévue.

Dispositions à prendre.

Si, un club reçoit une équipe éloignée de plus de 100 Km voici les horaires limites de convocation à ne pas dépasser :

- 1) Si le club qui reçoit, dispose de deux courts : Heure limite de convocation pour les premiers matchs (simples) : 18 Heures.(*)
- 2) Si, le club qui reçoit ne dispose que d'un seul court : Heure limite de convocation pour le premier match simple N°1 : 16 Heures (*)

(*) Toute équipe qui reçoit à partir de ces heures limites se devra de prévoir un repas ou tout au moins un en-cas pour l'équipe qui se déplace.

Balles : Le club qui reçoit doit obligatoirement fournir au minimum 2 boîtes de balles neuves pour la rencontre (les balles des matchs des simples pouvant être réutilisées pour le double).

Eau : Le club d'accueil devra fournir l'eau pour les rencontres.

Feuilles de match : Le club qui reçoit devra se procurer auprès de la Commission tennis un carnet de feuilles de matchs pour l'enregistrement des rencontres.

Frais de déplacement et d'hébergement.

Ils sont intégralement à la charge de l'équipe qui se déplace (voir aussi Art. 5-1a : Forfait lors d'une rencontre éliminatoire; et Art.7-2a : Convocation et Horaire).

7-2b Regroupement des rencontres éliminatoires.

Le(s) correspondant(s) Régional(s), après concertation avec les responsables d'équipes concernées, organise un regroupement pour effectuer les épreuves éliminatoires de sa zone avec le support d'un club d'accueil.

Dispositions à prendre.

Les dispositions décrites en l'article 7-1a s'appliqueront.

8-0 DEROULEMENT DES RENCONTRES.

8-1 Pour l'Eliminatoire de Nationale 1/2, les rencontres se dérouleront obligatoirement au sein de chaque poule dans l'ordre suivant :

L'équipe n°1 contre l'équipe n°4 et l'équipe n°2 contre l'équipe n°3

L'équipe n°1 contre l'équipe n°3 et l'équipe n°2 contre l'équipe n°4

L'équipe n°1 contre l'équipe n°2 et l'équipe n°3 contre l'équipe n°4

8-1 Chaque rencontre se déroulera en 3 matchs : 2 simples + 1 double.

Les rencontres entre 2 clubs se dérouleront sur 1 court sauf dans le cas de réception en alternance en Nationale 2 (voir article 7-2a) avec accord des 2 clubs et si le club qui reçoit dispose de 2 courts, les 2 simples pourront être joués simultanément.

8-2 Disposition concernant le double :

8-2a : Rencontres lors de regroupements Nationale 1 et Nationale 2 :

Chaque simple et le double rapporteront 1 point. Le double devra être joué même si le résultat est acquis. Cependant compte tenu que plusieurs rencontres se succèdent en 2 ou 3 journées, et afin de ne pas pénaliser les équipes d'un faible effectif, le double peut ne pas être joué si l'un des capitaines des 2 équipes se rencontrant ne souhaite pas le jouer. Dans ce cas il sera déclaré un W.O. pour le match de double et l'équipe bénéficiaire du W.O. remportera le point de la victoire pour ce match qui sera comptabilisé dans le décompte final. Si le double est joué, il se déroulera en 2 manches gagnantes de 6 jeux avec points décisifs et un Super Jeu décisif de 10 points dans l'éventualité d'une 3^e manche.

8-2b : Rencontre unique entre 2 clubs (Nationale 2) :

Le double sera obligatoirement joué même si le résultat est acquis, sauf sur accord entre **les 2** capitaines d'équipes.

9-0 DEROULEMENT DES MATCHS :

Tous les matchs de simple et de double se dérouleront en 2 manches gagnantes de 6 jeux (au meilleur des 3 manches) avec jeu décisif **dans les trois manches** à 6/6.

9-1 MATCHS DE SIMPLES :

9-1a : Chaque équipe devra pour chaque rencontre inscrire un joueur N°1 et un joueur N°2 pour les simples. (voir aussi Art. 4-3; 4-4 & 4-5)

9-1b : Le joueur N°1 sera obligatoirement titulaire d'un classement égal ou supérieur au joueur N°2

9-1c : Chaque joueur ainsi désigné devra jouer contre son homologue de l'équipe adverse.

9-2 MATCHS DE DOUBLE :

9-2a : Le capitaine d'une équipe constituée de plus de 2 joueurs pourra choisir de faire jouer le double par les 2 joueurs ayant joué les simples ou par des joueurs différents.

9-2b : La constitution du double sera annoncée après les résultats des matchs de simples

9-2c : Une ½ heure de repos minimum est prévue entre les matches de simples et le début du match de double

10-0 RESULTATS DES RENCONTRES

10-1 Les résultats devront être rendus exclusivement sur les feuilles prévues à cet effet.

(Les carnets sont à votre disposition auprès de la D.S.).

Ces feuilles devront parvenir au plus tard dans les 3 jours suivant la rencontre au Correspondant régional (Nationale 2) ou à la D. S. (Nationale 1).

10-2 Seront pris en considération pour l'accession d'une équipe aux matchs de barrage ou à la qualification directe de la Nationale 2 :

1) - Le nombre de rencontres gagnées :

2) - En cas d'égalité de rencontres gagnées entre deux équipes :

C'est le résultat direct enregistré entre les deux équipes concernées qui les départagera.

- 3) - En cas d'égalité de rencontres gagnées entre plus de deux équipes :
Interviendront dans l'ordre:
a) La meilleure différence de matchs gagnés - matchs perdus.
puis :
b) La meilleure différence manches gagnées - manches perdues.
puis :
c) La meilleure différence jeux gagnés - jeux perdus.

** Une rencontre comporte l'ensemble des matchs (2 simples+ 1 double) joués entre 2 équipes. 1 point étant attribué pour 1 rencontre gagnée.*

10-3 Seront pris en considération pour établir le classement du meilleur 3^e des 2 poules Nationale 1

- 1) - Le nombre de rencontres gagnées.
- 2) - En cas d'égalité de rencontres gagnées : le nombre de points remportés au cours de tous les matchs simples et doubles joués.
Pour chaque victoire en simple : il sera attribué 1 point
Pour chaque victoire en double : il sera attribué 1point
- 3) - En cas d'égalité interviendront dans l'ordre :
 - a) La meilleure différence matchs gagnés - matchs perdus.
puis :
 - b) La meilleure différence manches gagnées - manches perdues.
puis :
 - c) La meilleure différence jeux gagnés - jeux perdus.

11-0 LITIGES.

11-1 Division 1 : Le juge-arbitre des journées éliminatoires a autorité pour arbitrer tout litige porté à sa connaissance et pour prendre les décisions qui s'imposent.

11-2 Division 2 : Le Correspondant régional a autorité pour arbitrer tout litige porté à sa connaissance et pour prendre les décisions qui s'imposent.

11-3 Tout litige ou réclamation concernant une rencontre devra être consigné sur les feuilles de matchs dans le cadre réservé à cet effet.

Tout autre litige devra être consigné sur papier libre, en joignant toute pièce justificative s'il y a lieu.

Si, il n'y a pas de juge arbitre pour une rencontre le responsable de la section tennis du club qui reçoit ou son représentant fera office de juge arbitre.

11-4 : En cas d'appel aux décisions du juge-arbitre ou du Responsable de Zone, c'est le Comité Directeur de la Commission Tennis qui prendra la décision finale.

Classement / Rapport point-classement


<u>1^e Série</u>		<u>2^e Série</u>		<u>3^e Série</u>	
<u>Classement</u>	<u>Points</u>	<u>Classement</u>	<u>Points</u>	<u>Classement</u>	<u>Points</u>
N° 1	26	-30/8	14	15/7	06
N° 2	25	0/8	13	15/6	05
N° 3	24	1/8*	12	30/8	04
N° 4	23	2/8	11	30/7	03
N° 5	22	3/8*	10	30/6	02
N° 6	21	4/8	09	Non-classé	01
N° 7	20	5/8*	08		
N° 8	19	15/8	07		
N° 9	18				
N° 10	17				
N° 11	16				
N° 12	15				

* Classements non en service actuellement



Commission Tennis Handisport
112, rue des talus
92500 Rueil – Malmaison



site internet : www.tennishandisport.com

 01 4752 0108 /  06 1104 8098

 01 4751 5348

E-mail : fusadeplm@numericable.fr

Responsable Réglementation et Arbitrage :
Gérard Van Herck

 02 5345 9618 /  06 0800 3125

E-mail g.vh@numericable.fr

Les carnets de feuilles de résultats des rencontres interclubs
sont disponibles auprès de la Commission Tennis Handisport.